

RÉSOLUTION DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

QUE l'Assemblée nationale exige la mise à niveau complète des infrastructures portuaires, aux frais du gouvernement fédéral, préalablement à tout transfert d'un port fédéral au gouvernement du Québec ou à une municipalité.

COPIE CONFORME DE LA MOTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE LE 22 FÉVRIER 2018.

Québec, ce vingt-troisième jour de février 2018



MICHEL BONSAINT

Secrétaire général de l'Assemblée nationale